



INACCEPTABLE !

**L'acharnement dont sont victimes les militants syndicaux du Havre
EXIGEONS LEUR RELAXE**

Les réquisitions du Procureur de la République du Tribunal correctionnel du Havre, dont 6 mois de prison ferme, sont inacceptables.

Les organisations syndicales CGT, FO, FSU et Solidaires dénoncent cet acharnement judiciaire envers les militants syndicaux qui sont entraînés devant la justice pour avoir défendu les droits des salariés dans des actions collectives.

Nous ne pouvons accepter que l'institution judiciaire s'acharne contre les militants syndicaux alors qu'elle est plus réservée lorsqu'il s'agit d'actions du patronat et de ses représentants.

Nous avons besoin de justice pour lutter contre les fraudes et les licenciements.

Nous avons besoin de justice pour les salariés et leurs représentants, face aux attaques patronales.

Nous exigeons que le gouvernement vote rapidement une loi d'amnistie sociale portant des droits nouveaux, protégeant les militants syndicaux qui agissent dans le cadre de leur mandat, dans les actions collectives.

Refuser cette loi d'amnistie pour les syndicalistes serait, de la part du gouvernement, un message d'encouragement au patronat pour poursuivre sa politique antisociale dans notre pays et traquer celles et ceux qui s'y opposent.

Rouen, le 5 mars 2014

